

BORDÉREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/000093**
n°de gestion : **1985B00363**
n°SIREN : **332 691 005 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 07/01/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

COGES société anonyme à conseil d'administration

1 boulevard de la Chantourne 38700 la Tronche -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**extrait certifié conforme du procès-verbal du conseil d'administration du
13/10/2003 (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

modification du nom commercial

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

**COPIE
CERTIFIÉ CONFORME**

COGES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 420 000 euros
Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne
38700 LA TRONCHE
332 691 005 RCS GRENOBLE

72 93
TRIBUNAL DE C. J.E
07 JAN. 2004
GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2003**

L'an deux mille trois et le treize octobre, à onze heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Michel BERTHIER indique qu'il souhaiterait être assisté d'un Directeur Général Délégué.

Il propose que Madame Sophie RIOM soit nommée aux fonctions de Directeur Général Délégué, en soutien de ses propres responsabilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer en qualité de Directeur Général Délégué Madame Sophie RIOM.

Cette nomination est effectuée pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'administration décide que Madame Sophie RIOM, Directeur Général Délégué, aura les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué est un organe de direction disposant des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, conformément à l'article L.225-56, II alinéa 2 du Code de commerce.

En cas de cessation des fonctions du Directeur Général, les fonctions et attributions du Directeur Général Délégué seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la démission de Monsieur Marc TOURNIAIRE de son mandat d'administrateur à compter de ce jour.

Le conseil accepte la démission de Monsieur Marc TOURNIAIRE de ses fonctions d'administrateur et le remercie pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un administrateur